

qu'il n'était pas très respectueux pour le drapeau que nous avons adopté que d'en faire un reportage aussi orienté. C'était une réaction personnelle, et je me suis à moi-même: «McElman, comme d'habitude, tu t'emportes.» J'ai alors attendu le reportage de CTV à 12 heures. On aurait cru que le même producteur avait fait les deux émissions, car la même personne commentait, c'est-à-dire celle qui avait mené l'opposition au drapeau et il n'y avait rien pour contrebalancer ses dires.

Je suis donc d'accord avec la plupart des sénateurs qui ont parlé, soit qu'en regardant la télévision pendant un certain temps, on en arrive, occasionnellement du moins, à songer qu'elle n'est pas neutre, aussi neutre qu'elle devrait l'être, qu'il y a une prépondance dans la programmation d'un courant de pensée de la direction qui ne respecte pas le mandat confié à Radio-Canada soit de provouvoir l'unité canadienne. Cela dit, je crois que le Parlement a été sage de ne pas donner au CRTC le rôle de censeur. Il aurait détruit le CRTC et la démocratie dans la mesure où la radiodiffusion peut y prendre part.

Il a été sage de donner au CRTC le rôle de contrôler la radiodiffusion après coup, plutôt que celui de censurer à l'avance la programmation. C'est sur ce point que j'aimerais interroger nos témoins maintenant. Vous avez déjà mentionné le contenu commercial et dit que pour ce qui est des limites de temps des annonces télévisées, les stations sont obligées de présenter des copies de leur programmation. Est-ce exact?

M. Juneau: Oui, monsieur.

Le sénateur McElman: Et c'est de cette façon mécanique que vous contrôlez ce qui est fait de bon ou de mauvais?

M. Juneau: Ce n'est pas tout. Nous avons aussi amélioré notre mode de fonctionnement. Je ne prétends pas que tout est parfait à l'heure actuelle, mais nous sommes maintenant capables d'assurer une meilleure surveillance des stations pendant leur temps de diffusion. Nous ne les surveillons pas constamment, cela va de soi, mais nous effectuons des vérifications sporadiques. Bien sûr, il se produira des irrégularités dans la diffusion, tant à la radio qu'à la télévision, tout comme il arrive que des gens brûlent des feux rouges. Mais nous effectuons effectivement une surveillance des signaux.

Le sénateur McElman: Mais vous avez un appareil qui vous permet d'assurer un certain contrôle et de surveiller les programmes?

M. Juneau: En effet.

M. McElman: J'ai été vraiment surpris d'apprendre que le public n'avait pas présenté de plainte relativement à ce programme. Lorsque, dans le cadre d'un programme déterminé, il est nécessaire de tenir compte d'une plainte présentée par le public, il se produit une réaction immédiate qui donne une impulsion au Conseil de la radio-télévision canadienne et l'amène à déterminer s'il doit ou non prendre une action. Existe-t-il un appareil administratif qui se met en branle sans y être incité par une plainte du public? On a prétendu, depuis fort longtemps, qu'il ressort de certaines émissions de fond qui entrent dans la programmation de certains réseaux, au Québec notamment où il existe un réseau français, une tendance à favoriser jusqu'à un certain point le séparatisme. Le cas échéant, faudrait-il que le public porte plainte pour que vous réagissiez, ou existe-t-il un mécanisme quelconque qui vous permette de

surveiller une station ou un réseau particulier, ou tout autre organisme de diffusion levant de compétence, afin de vous assurer qu'on n'y diffuse pas d'émissions contraires à l'unité nationale que vous avez pour mandat d'assurer?

M. Juneau: Un tel mécanisme n'existe pas. Nous ne surveillons pas les émissions dans le dessein de déterminer si nous devrions prendre une action quelconque, légale ou non officielle pour de simples questions de goût—je crois que je me répète. Un tel mécanisme n'existe donc pas. Notre surveillance ne s'attache pas à des aspects spécifiques, mais je crois que votre question portait sur un autre point. Ce que vous voulez savoir, en fait, c'est si notre surveillance des émissions vise à découvrir s'il n'existe pas des tendances qui aillent à l'encontre de l'esprit de la loi. Nous n'assurons cette surveillance systématiquement, si on entend par là qu'il nous faudrait déterminer, en effectuant des calculs méticuleux, voire mathématiques, s'il existe un déséquilibre, si une importance plus grande est attachée à certaines opinions, au détriment d'opinions divergentes. Nous n'assurons pas une telle surveillance. Je n'emploierais par le terme surveillance, parce qu'il inclut dans une certaine mesure l'idée d'épier, ce que nous ne faisons pas. Je ne dis pas que nous ne devrions pas le faire. Si nous avions de fortes raisons de croire que de telles tendances sont effectivement nocives, je présume qu'il serait de notre devoir de déterminer s'il existe ou non un problème grave. Nous n'accomplissons pas cette sorte de travail.

Nous estimons, cependant, que nos fonctions ne se limitent pas à jouer en quelque sorte le rôle d'un corps de police et à surveiller ce qui se passe afin de découvrir les irrégularités qui peuvent être commises. Nous estimons que nous avons un rôle à jouer dans le domaine de la diffusion, que nous ne sommes pas seulement des chiens de garde, nom qu'on nous a quelquefois prêté dans le passé, mais que nous faisons bel et bien partie du vaste ensemble de la diffusion et que nous avons pour rôle de travailler en collaboration avec Radio-Canada et les diffuseurs privés à l'amélioration des normes en général, y compris les normes dont vous avez parlé. A cette fin, certains de nos employés regardent un grand nombre d'émissions de télévision. Ces personnes ne s'assoient pas devant un appareil dans le seul dessein de surveiller tout ce qui est diffusé, mais nous estimons qu'il est nécessaire, si nous voulons être à la hauteur de notre tâche, que des gens versés dans les émissions de télévision et de radio nous rapportent ce qui s'y passe, tout simplement ça. Leurs rapports nous permettent de nous faire une opinion de la valeur actuelle de la télévision en général ou de Radio-Canada en particulier.

Quelquefois, nous écrivons à ce sujet, ou encore, d'une façon moins officielle, moi-même ou le vice-président faisons un discours dans lequel nous exprimons nos opinions à ce sujet. Ainsi, il nous est arrivé souvent de déclarer que, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, il pourrait y avoir beaucoup plus d'émissions qui contribuent à raffermir l'image du pays et l'unité nationale, chez les anglophones comme chez les francophones, non seulement en ce qui a trait à l'unité linguistique des francophones et des anglophones, mais aussi, comme vous l'avez mentionné à quelques reprises, en ce qui a trait à l'unité géographique, entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud, etc. Nous agissons effectivement de la sorte, et nous exprimons nos opinions. Ainsi, en ce qui a trait à la substance des émissions diffusées en général, nous pensons—nous ne sommes pas les premiers à le déclarer—et il se peut que cela soit vrai pour les journaux aussi—qu'il existe une certaine recherche du sensationnel; qu'il existe une certaine tendance à insister davantage sur les aspects négatifs que sur